

2023

FGTB

Construction

Ensemble, on est plus forts



Pension complémentaire ouvriers

À partir du 01/01/2023, la dotation minimum sera augmentée pour atteindre les 1,1 %.

Vous souhaitez obtenir plus d'infos à ce sujet ?

Scannez le code QR



Indexation de salaire

Employés ?

Les salaires sont indexés chaque année en janvier.



Ouvriers ?

Les salaires sont indexés tous les trimestres.



JANVIER

Semaine

Lundi

Mardi

Mercredi

Jeudi

Vendredi

Samedi

Dimanche

Semaine	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche
							NOUVEL AN
01	RÉCUPÉRATION NOUVEL AN	JOUR DE REPOS	JOUR DE REPOS	JOUR DE REPOS	JOUR DE REPOS		1
02	2	3	4	5	6	7	8
03	9	10	11	12	13	14	15
04	16	17	18	19	20	21	22
05	23	24	25	26	27	28	29
	30	31					

Formations hivernales pour les ouvriers

Du 1^{er} décembre au 31 mars, il est possible de suivre des formations hivernales avec des interventions sectorielles via Constructiv.

En plus de l'allocation de chômage, vous recevrez une prime de 55 € par journée de formation.



Primes à la formation samedi ou soir

Sous certaines conditions, des primes sont également accordées pour les formations suivies le samedi ou le soir. Les deux primes sont payées immédiatement après la réussite du programme de formation complet.

Renseignez-vous sur les conditions

Scannez le code QR



FÉVRIER

Semaine

Lundi

Mardi

Mercredi

Jeudi

Vendredi

Samedi

Dimanche

05

1

2

3

4

5

06

6

7

8

9

10

11

12

07

13

14

15

16

17

18

19

08

20

21

22

23

24

25

26

09

27

28



La lutte contre le Dumping social, l'affaire de tous !

Le dumping social est un fléau qui touche très durement notre secteur. D'un côté, il y a les travailleurs de la sous-traitance qui sont honteusement exploités et de l'autre, des travailleurs belges qui subissent les conséquences d'une mise en concurrence déloyale. Personne n'y gagne, sauf certains employeurs.

Les enjeux sont énormes et les entreprises très futées. Elles mettent en place des mécanismes complexes qui leur permettent de profiter des failles du système. La FGTB a des solutions concrètes, notamment plus d'inspecteurs du travail sur le terrain et une responsabilité solidaire effective.



Chaque année en mars, la FGTB mène une action de sensibilisation sur le terrain

• Suivez-nous sur notre page Facebook pour en savoir plus

Envie de mieux comprendre les mécanismes du dumping social ?

Scannez le code QR



MARS

Semaine

09
10
11
12
13

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche
09			1	2	3	4	5
10	6	7	8	9	10	11	12
11	13	14	15	16	17	18	19
12	20	21	22	23	24	25	26
13	27	28	29	30	31		

Timbres intempéries ouvriers

Vous travaillez pour une entreprise exposée aux intempéries (préfixe ONSS 024 ou 054) ? Alors vous recevrez début de ce mois votre carte des timbres. Remettez-la à votre délégué ou à votre section FGTB.

Combien ?

2 % des salaires bruts gagnés à 100 %.

Plus d'infos sur les timbres intempéries et que faire en cas d'incapacité de travail ?

Scannez le code QR



En incapacité de travail ? (ouvriers)

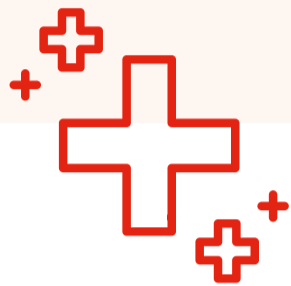
Saviez-vous que vous avez droit à une indemnité complémentaire journalière pendant la première année d'incapacité de travail suite à une maladie, un accident ou une maladie professionnelle.

Combien ?

- ♦ du 31^e jusqu'au 56^e jour-calendrier inclus : 7,65 € par jour;
- ♦ du 57^e jusqu'au 337^e jour-calendrier inclus : 8,70 € par jour.

Ces montants sont diminués d'une retenue fiscale de 22 %.

En cas d'incapacité de travail permanente ou en cas d'accident du travail mortel Constructiv paie aussi une indemnité, mais la demande doit être faite auprès de votre délégué ou de votre section.



AVRIL

Ce mois-ci les salaires des ouvriers sont indexés !

Tous les détails en scannant ce code QR



Semaine

Lundi

Mardi

Mercredi

Jeudi

Vendredi

Samedi

Dimanche

13

14

15

16

17

Semaine	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche
13						1	2
14	3	4	5	6	7	8	9 PÂQUES
15	LUNDI DE PÂQUES 10	11	12	13	14	15	16
16	17	18	19	20	21	22	23
17	24	25	26	27	JOURNÉE MONDIALE DE LA SÉCURITÉ ET DE LA SANTÉ AU TRAVAIL 28	29	30

Avez-vous droit aux éco-chèques ?

Si vous êtes ouvrier, vous recevez une fois par an, en mai, des éco-chèques d'une valeur de 100 €. Pour les employés, encore un peu de patience... ils arrivent le mois prochain.

Conditions ?

- ◆ Être occupé à temps plein (si ce n'est pas le cas, le montant est proratisé)
- ◆ Avoir travaillé entre le 1^{er} avril 2022 et le 31 mars 2023.

Les éco-chèques sont délivrés à votre nom et leur validité est limitée à 24 mois à partir de la date de leur mise à disposition. Ils ne sont octroyés que de manière électronique.



Vous voulez en savoir plus sur les éco-chèques ?

Scannez le code QR ▶



MAI

Semaine

18
19
20
21
22

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche
18	FÊTE DU TRAVAIL 1	2	3	4	5	6	7
19	8	9	10	11	12	13	14
20	15	16	17	ASCENSION 18	JOUR DE REPOS 19	20	21
21	22	23	24	25	26	27	PENTECÔTE 28
22	LUNDI DE PENTECÔTE 29	30	31				

De bonnes choses pour les employés

Des éco-chèques...

Si vous êtes employé de la CP 200, vous recevrez en juin 250 € en éco-chèques (pour un temps plein, sinon le montant est proratisé).



Et pour les ouvriers aussi

Prime syndicale

Si vous êtes ouvrier du secteur de la construction et affilié à un syndicat, vous recevrez en juin votre prime syndicale. Elle s'élève à maximum 145 € net par an. Le versement se fait automatiquement sur votre compte.

Pécule de vacances aux ouvriers invalides

Vous aviez en 2022 au moins 66 % d'incapacité ? Dans ce cas, vous bénéficiez ce mois-ci du pécule de vacances annuel pour invalides.

Combien ?

575 € brut/an (précompte fiscal de 17 %).

JUIN

Plus d'infos sur ces avantages ?

Scannez le code QR



Semaine

Lundi

Mardi

Mercredi

Jeudi

Vendredi

Samedi

Dimanche

22

1

2

3

4

23

5

6

7

8

9

10

11

24

12

13

14

15

16

17

18

25

19

20

21

22

23

24

25

26

26

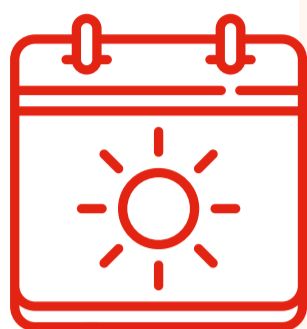
27

28

29

30

Aperçu des recommandations vacances pour les ouvriers



	Période	Jours libres
Brabant-Wallon	10/07 au 28/07 + 02/05 au 5/05	-
Bruxelles	03/07 au 28/07	1 jour libre
Hainaut	10/07 au 31/07	5 jours libres
Liège-Huy-Waremme	Soit du 10/07 au 04/08 Soit du 17/07 au 04/08	1 jour libre 6 jours libres
Luxembourg	-	-
Namur	17/07 au 04/08 + 02/05 au 05/05	-
Verviers	Soit du 10/07 au 06/08 Soit du 17/07 au 06/08	1 jour libre 6 jours libres

Ce mois-ci les salaires des ouvriers sont indexés !

Tous les détails en scannant ce code QR



JUILLET

Semaine

Lundi

Mardi

Mercredi

Jeudi

Vendredi

Samedi

Dimanche

26

1

2

27

3

4

5

6

7

8

9

28

10

11

12

13

14

15

16

29

17

18

19

20

FÊTE NATIONALE

21

22

23

30

24

25

26

27

28

29

30

31

31

Trop chaud pour travailler ?

Travailler quand il fait trop chaud, ça peut vite devenir compliqué, voire dangereux pour votre santé.

Votre employeur prétend qu'il ne peut rien y faire ? C'est faux.

À retenir : l'employeur doit prendre les mesures lorsque la température prise par un thermomètre à globe humide dépasse :

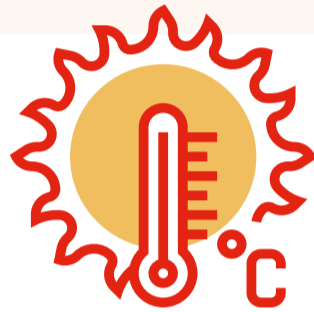
- ◆ 29° pour une charge physique de travail légère ;
- ◆ 26° pour une charge physique de travail moyenne ;
- ◆ 22° pour une charge physique de travail lourde ;
- ◆ 18° pour une charge de travail très lourde.

Ce que l'employeur doit faire (dans l'ordre)

1. Prévoir des équipements de protection (vélums, couvre-chefs,...) pour les travailleurs exposés à un rayonnement solaire direct.
2. Offrir des boissons rafraîchissantes appropriées gratuitement.
3. Installer dans les locaux de travail un dispositif de ventilation artificielle dans les 48 heures.

Si les désagréments persistent, l'employeur doit accorder des périodes de repos.

Parlez-en avec votre délégué ou votre section régionale !

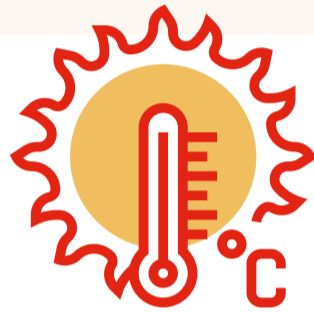


Plus d'infos sur ce sujet ?

Scannez le code QR



AOÛT



Semaine

Lundi

Mardi

Mercredi

Jeudi

Vendredi

Samedi

Dimanche

31

1

2

3

4

5

6

32

7

8

9

10

11

12

13

JOUR DE REPOS

ASSOMPTION

33

14

15

16

17

18

19

20

34

21

22

23

24

25

26

27

35

28

29

30

31



Les femmes, bienvenues dans le secteur de la construction

La construction véhicule désespérément une image machiste, qui attire essentiellement des profils masculins. Et le sexisme est encore bien ancré dans le secteur. Vous en doutez ? Il suffit de regarder les chiffres du secteur. Au deuxième trimestre 2022, on comptait 1.438 ouvrières contre 145.256 ouvriers.

Le secteur de la construction veut plus d'équilibre sur les chantiers, mais les efforts consentis pour accueillir les femmes dans de bonnes conditions sont insuffisants pour le rendre attractif.

C'est pour cette raison que la FGTB Construction appelle tous les acteurs clés et en particulier les employeurs à faire des efforts dans ce sens.



Plus de détails sur le genre dans le secteur de la construction ?

Scannez ce code QR ▶



SEPTEMBRE

Semaine

Lundi

Mardi

Mercredi

Jeudi

Vendredi

Samedi

Dimanche

35

36

37

38

39

					1	2	3
	4	5	6	7	8	9	10
	11	12	13	14	15	16	17
	18	19	20	21	22	23	24
	25	26	27	28	29	30	

Les timbres-fidélité (ouvriers)

En tant qu'ouvrier du secteur de la construction, vous avez droit à des timbres-fidélité, même en cas de faillite de votre employeur. Le montant de ces timbres correspond à un 13^e mois solidarisé. C'est votre section FGTB qui effectue le paiement fin octobre.

Combien ?

9 % des salaires brut gagnés à 100 %.

Le calcul s'effectue sur base des salaires brut gagnés entre le 1^{er} juillet 2022 et le 30 juin 2023 inclus.

Le saviez-vous ?

Vous pouvez payer les primes de l'assurance hospitalisation pour les membres de votre famille via une retenue sur vos timbres de fidélité. Astucieux si vous ne voulez plus vous préoccuper du paiement des primes.

Plus d'information sur les timbres de fidélité ?

Scannez ce code QR



Ce mois-ci les salaires des ouvriers sont indexés !

Tous les détails en scannant ce code QR



OCTOBRE

Semaine

Lundi

Mardi

Mercredi

Jeudi

Vendredi

Samedi

Dimanche

39

40

41

42

43

44

							1
2	3	4	5	6	7	8	
9	10	11	12	13	14	15	
16	17	18	19	20	21	22	
23	24	25	26	27	28	29	
JOUR DE REPOS	JOUR DE REPOS						
30	31						

Carte de légitimation (ouvriers)

En novembre, les ouvriers de la construction reçoivent leur carte de légitimation. Elle est envoyée automatiquement par Constructiv et reprend le nombre de jours effectivement prestés ou assimilés en 2022.

Le saviez-vous ?

Il existe 2 types de cartes de légitimation :

- ♦ La carte de légitimation « ayant droit » : si vous avez presté suffisamment de jours ou de jours assimilés en 2022. Elle ouvre l'avantage à certains droits (sous certaines conditions).
- ♦ La carte de légitimation « non ayant droit » : si vous n'avez pas assez de prestations en 2022. Vous n'aurez donc pas droit à certains avantages mais des assouplissements existent.



Quels sont les avantages ? Combien de jours faut-il pour obtenir une carte de légitimation ayant-droit ?

Pour connaître la réponse à ces questions, scannez le code QR ▶



NOVEMBRE

Semaine

44

45

46

47

48

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche
			TOUSSAINT 1	2	3	4	5
	6	7	8	9	10	ARMISTICE 11	12
	RÉCUPÉRATION ARMISTICE 13	14	15	16	17	18	19
	20	21	22	23	24	25	26
	27	28	29	30			

Prime de fin d'année des employés

Une prime de fin d'année égale au salaire brut du mois de décembre est octroyée à tous les employés du secteur au plus tard au 31 décembre. Pour bénéficier de cette prime, il suffit de justifier d'une ancienneté d'au moins 6 mois.



Une assurance hospitalisation pour les ouvriers

Si vous travaillez depuis au moins 6 mois dans le secteur de la construction, vous bénéficiez automatiquement d'une assurance hospitalisation gratuite. Pour accéder à tous les avantages de cette assurance, téléchargez l'application AG Health. Rendez-vous sur www.myglobalbenefits.be



Affilier un membre de la famille, c'est possible !

L'affiliation des membres de la famille n'est pas automatique mais il est possible de la demander.

Pour obtenir le formulaire d'affiliation, contactez votre section régionale de la FGTB ou téléchargez-le via www.constructiv.be.

Paiement des jours de repos (ouvriers)

Les ouvriers du secteur de la construction bénéficient de 12 jours de repos collectifs par année. De cette manière, la durée du travail est ramenée de 40 heures à 38 heures par semaine sur base annuelle. L'indemnité est payée par le syndicat sur base d'un formulaire de paiement établi par Constructiv. Celui-ci mentionne le nombre de jours auquel l'ouvrier a droit ainsi que le montant de cette indemnité.



Plus d'infos sur ces avantages ?

Scannez ce code QR



DÉCEMBRE

Semaine

48
49
50
51
52

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche
					1	2	3
	4	5	6	7	8	9	10
	11	12	13	14	15	16	17
	18	19	20	21	22	23	24
NOËL		JOUR DE REPOS	JOUR DE REPOS	JOUR DE REPOS	JOUR DE REPOS		
	25	26	27	28	29	30	31

Brabant-Wallon

cg.brabantwallon@accg.be

<http://www.fgtb-bw.be>

Rue de Namur 24 - 1400 Nivelles

T 067/21.18.84

Bruxelles - Vlaams Brabant

fdsf.bxl@accg.be

<https://accg-bxl-vlaamsbrabant.be/fr/home-francais>

◆ Rue Watteuu 2-6 - 1000 Bruxelles

T 02/512.79.78

◆ Maria Theresiastraat 113 - 3000 Leuven

T 016/22.21.83

◆ Statiestraat 7 bus 1 - 3200 Aarschot

T 016/56.49.88

◆ Paanhuisstraat 3 - 3290 Diest

T 013/33.68.74

F 013/33.68.74

◆ Leuvensestraat 17 - 3300 Tienen

T 016/81.13.84

◆ Meiboom 4 - 1500 Halle

T 02/356.38.16

◆ Mechelsestraat 6 - 1800 Vilvoorde

T 02/251.78.51

◆ Gemeenteplaats 7 - 1770 Liedekerke

T 053/66.19.75

Centre

cg.centre@accg.be

Rue Aubry 23 - 7100 Haine-Saint-Paul

T 064/23.82.00

SECTIONS

Charleroi

cg.charleroi@accg.be

Rue du Grand Central 91 bte 02 (7e étage) - 6000 Charleroi

T 071/231.330

Liège - Huy - Waremme

cg.liege@accg.be

<http://www.cgliege.be>

Place Saint-Paul 13 - 4000 Liège

T 04/223.36.94

Mons - Borinage

cg.mons-borinage@accg.be

Rue Lamir 18-20 - 7000 Mons

T 065/22.14.00

Namur - Luxembourg

cg.namurluxembourg@accg.be

◆ Rue Dewez 40-42 - 5000 Namur

T 081/64.99.61

◆ Rue des Martyrs 80 (2^e étage) - 6700 Arlon

T 061/53.01.66

◆ Rue Fonteny Maroy, 13 - 6800 Libramont

T 061/53.01.60

◆ Rue du Parc Industriel 17 - 6900 Marche

T 061/53.01.60

Verviers

cg.verviers@accg.be

Rue de Bruxelles 19 - 4800 Verviers

T 087/29.24.58

Wallonie Picarde

cg.wapi@accg.be

◆ Avenue de Maire 134 - 7500 Tournai

069/66.94.20

◆ Rue du Val, 3 - 7700 Mouscron

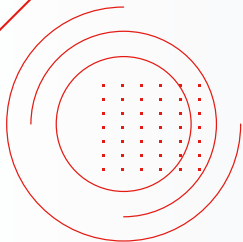
056/85.33.20

Fédéral

info@accg.be

<http://www.accg.be>

Rue Haute 26-28 - 1000 Bruxelles

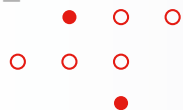


Plus d'infos ?

www.accg.be

 Centrale Générale – FGTB

  @fgtb_cg



FGTB

Construction

Ensemble, on est plus forts

